

## Pass culture – contribution du Syndeac – Bureau du CNPS du 11 décembre 2024.

Le Syndeac est interpellé sur la réforme du Pass culture – part individuelle, annoncée par la ministre de la Culture, et confiée à M. Christopher Miles. Celle-ci vise, semble-t-il, à renforcer la part du spectacle vivant dans l'utilisation de la part individuelle.

Alors que ses adhérents ont déposé des offres sur la plateforme du Pass culture, la fréquentation des établissements de service public de la culture, par les jeunes usagers du Pass culture, reste infinitésimale. Une enquête interne du Syndeac auprès des labels en 2024 a permis d'objectiver cette situation à partir des données intégrales de billetterie : En 2022, 7916 billets ont été vendus pour un chiffre d'affaires de 78 955 € ; en 2023, 10 235 billets ont été vendus pour un chiffre d'affaires de 96 785,50 €. Ces montants sont à mettre en regard des budgets consacrés à la part individuelle, de plus 200 millions d'euros par an. Le ruissellement ne profite en rien au service public de la culture.

La note de la DGCA préparant la réflexion à laquelle nous contribuons, décrit en tous points les éléments objectifs que nous critiquons depuis l'origine du dispositif : « *Les offres qui sont poussées en avant par les équipes du pass culture sont celles qui, selon ces dernières, sont **les plus susceptibles de plaire aux jeunes**. Ainsi, les offres d'humour, ou celles émanant du théâtre privé, en ce qui concerne notamment la région parisienne, sont surreprésentées dans les offres mises en avant.*

*Les critères de sélection et de mise en avant des offres semblent ainsi ne pas correspondre à une logique de déploiement de politique publique, **mais à une logique « marketing »**, de la part d'équipes qui ne sont peut-être pas toujours suffisamment à même de porter un regard affuté sur la nature des offres proposées. »*

Depuis l'origine du projet, le Syndeac s'oppose à cette politique de la demande qui constitue une négation des missions de service public pour lesquelles les membres du Syndeac sont subventionnés. L'introduction d'une part collective, sans concertation aucune et générant elle aussi des dysfonctionnements notoires – répondait à la critique que nous formulions, avec d'autres organisations, depuis le commencement. Comme le note le rapport de la Cour des comptes, l'absence totale de concertation à toutes les phases du projet a nui à son développement et sa potentielle appropriation. La logique du privé a anéanti tout espoir de coopération sérieuse avec nos structures adhérentes.

.../...



**SYNDICAT NATIONAL  
DES ENTREPRISES  
ARTISTIQUES  
ET CULTURELLES**

Le Syndeac tient, dans le cadre de cet échange, à rappeler que les spectacles proposés par le réseau des équipes artistiques et des lieux ne désespèrent pas. Nous affichons des taux de remplissage particulièrement élevés et cette fréquentation importante est aussi marquée par une présence significative de jeunes. Les politiques d'éducation artistique que nous menons en partenariat avec les collectivités territoriales y sont évidemment pour beaucoup. Les actions de médiation systémique qui accompagnent les créations artistiques présentées dans notre réseau constituent le cœur de notre mission de service public. Enfin, les politiques tarifaires de nos adhérents prennent en compte la réalité économique de la jeunesse et facilitent l'accès à nos établissements et aux spectacles produits par les équipes artistiques. Dès lors, nous nous interrogeons sur les objectifs de la réforme du Pass Culture voulue par la ministre, à la lumière des rapports calamiteux publiés, dont le dernier en date est celui de l'IGAC.

La crise des finances publiques et du financement de la politique de création reste la principale préoccupation des membres du Syndeac. Le renforcement de la médiation par les artistes et les professionnels qui les accompagnent, reste pour notre secteur la priorité absolue pour conforter nos missions et renouveler les publics, notamment les plus jeunes. Le refinancement des actions de médiation est donc un impératif prioritaire.

C'est la raison pour laquelle le Syndeac, avec l'ensemble des organisations salariées et employeurs de la branche des entreprises artistiques et culturelles, a porté une revendication de redéploiement de 100 millions des crédits du Pass culture vers la politique de création. Nous demeurons résolument opposés au Pass culture – part individuelle et à sa logique consumériste qui bénéficie aux seules entreprises du secteur privé, sans mission de service public.

Paris le 9 décembre 2024